

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant règlementation de la circulation et du stationnement route du Cammas

Le Maire de la commune de Castelmaurou,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, et notamment l'article R 225, définissant les pouvoirs des Maires,
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et complété par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière,
- Vu la demande de l'entreprise SOLUTIONS 30 en date du 03 août 2022

Considérant la nécessité de régler la circulation et le stationnement au droit du 20 route du Cammas 31180 CASTELMAUROU afin d'assurer toutes les mesures de sécurité pour accéder à la chambre fibre optique au milieu de la Route du Cammas par l'entreprise SOLUTIONS 30 pour BOUYGUES TELECOM.

ARRETE

Article Premier : La circulation et le stationnement seront temporairement règlementés au droit du 20 route du Cammas 31180 CASTELMAUROU.

Article 2 : La circulation sera alternée par feu tricolore ou manuel (piquet K10).

Article 3 : La vitesse dans l'emprise des travaux ne devra pas excéder 30 km/h.

Article 4 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 5 : Les accès privatifs aux propriétés riveraines ne devront pas être condamnés. L'entreprise exécutante devra permettre le passage des véhicules sur simple demande d'administré.

Article 6 : Une signalisation adaptée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 7 : L'entreprise devra laisser en permanence une largeur de passage sur la voirie de 3m50 afin de permettre le passage des véhicules de livraison, des engins de secours, des bus, des poids-lourds et le ramassage des ordures ménagères.

Article 8 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation et pendant toute la durée des travaux le 16 août 2022 (1 journée).

Article 9 :

- Madame la Maire de Castelmaurou
- BOUYGUES TELECOM 13-15 Avenue du Maréchal Juin 92366 MEUDON LA FORET CEDEX
- SOLUTIONS30 39-53 Boulevard d'Ornano 93210 Saint-Denis
- La Police Intercommunale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Police Intercommunale

Fait à Castelmaurou,
Le 4 août 2022

Pour la Maire empêchée,

La 1^{er} Adjointe,

Madame Dominique BACLE

Date de mise en ligne : *le 5 /08/2022*

